

De l'Église au Sully par les Cèdres de la Lavière



Trace n° 80577

Une randonnée proposée par POULIN Gérard

Parcours balisé N°10.

À la découverte du patrimoine local: mares et anciens abreuvoirs, croix et calvaires, tilleul de Sully, cèdres de la Lavière. De belles vues sur des paysages variés et vallonnés jalonnent ce parcours adaptable en distance.

Bien que classé en parcours pédestre, ce circuit fait partie des très beaux parcours VTT ou VTC et équestres.

| | | | |
|-------------------------|----------|-------------------------|--------------------------------|
| Durée | 4h 05 | Difficulté | Moyenne |
| Distance | 13,21 km | Retour au départ | Oui |
| Dénivelé positif | 123 m | Activité | Pédestre |
| Dénivelé négatif | 127 m | Commune | Sougères-en-Puisaye (89520) |
| Point haut | 267 m | Région | Puisaye |
| Point bas | 202 m | | |

Description

Le départ se fait depuis le parking situé devant l'église.

(D/A) Prendre plein Ouest la direction de [Lainsecq](#), suivre la direction Chauminet. Monter la Rue du Couvent qui, au carrefour de 5 rues, est la voie la plus à gauche. Quitter cette rue à la première intersection pour virer à gauche. Suivre la direction Chauminet par cette petite route et prendre le troisième chemin de terre sur la gauche, parcourir 250m et prendre à droite.

(1). Cheminer en sous-bois pour, avant d'entrer dans le champ, tourner à droite et longer le bois jusqu'à la petite route.

(2) Obliquer dans le premier chemin à gauche, qui est enherbé, sans prendre la route. Arriver au hameau de Chauminet. Tourner à droite, puis tourner tout de suite à gauche pour emprunter le chemin goudronné au tout début. Continuer en sous-bois et rejoindre la route qu'il faudra suivre sur la gauche par 2 fois. Face au point d'apport volontaire, continuer sur la gauche (Chemin de Vellery) et atteindre la route principale (D125). Couper cette route pour prendre la Rue de la Sauvin, puis à gauche la rue Pautrat, puis à droite. Suivre cette route jusqu'à l'abreuvoir.

(3) Arrivé à l'abreuvoir protégé par des murets de pierre, sur la gauche, tourner à droite (D125), puis prendre la route de droite (direction les Billards) sur 250m et se diriger à droite par le chemin en sous-bois. Arrivé au croisement en T, virer à gauche.

(4) Arrivé sur la route, prendre à droite et continuer en laissant les voies de droite. Au carrefour (D73), choisir la deuxième rue montant sur la droite, passant entre le calvaire et le tilleul. Laisser la route de gauche qui emmène à Pesselière et poursuivre dans la rue qui, après 300m environ se termine en un chemin à emprunter toujours tout droit.

(5) Au croisement avec la route, aller tout droit ; face au bois, prendre à gauche puis à la fin de ce petit bois, virer à droite. Ensuite, le prochain chemin de gauche sera à choisir pour rejoindre le hameau des Roches. Prendre à gauche pour suivre la Rue des Singes qui le traverse.

(6) Après les dernières maisons, continuer sur la gauche la route jusqu'à hauteur des [cèdres de la Lavière](#).

(7) Poursuivre le parcours pour atteindre Pesselière. Arrivé au premier croisement (atelier de scierie à gauche), se diriger sur la droite, atteindre le tilleul de Sully.

(8) Repartir par la rue quasi-parallèle à celle qui vient d'être empruntée, laisser la Croix à gauche, couper tout droit aux différentes intersections avec la place du Champ de Foire et prendre la Rue du Chêne de Monteau à quitter dans la grande courbe. A cet endroit, prendre à droite le chemin de terre qui traverse le bois, redescendre vers une route (D125), au point d'apport volontaire, virer à gauche.

A l'intersection (D73), bifurquer à droite pour rejoindre la place de l'Église **(A)**.

Points de passage

- D/A Place de l'Église**
| N 47.559082° / E 3.329465° - alt. 224 m - km 0
- 1 Point de vue sur la Forterre**
| N 47.552112° / E 3.33326° - alt. 251 m - km 1.25
- 2 Croix**
| N 47.547641° / E 3.330967° - alt. 266 m - km 2.28
- 3 Abreuvoir et 100m plus loin, un calvaire à gauche**
| N 47.545174° / E 3.337809° - alt. 237 m - km 4.2
- 4 Variante possible (voir info pratiques)**
| N 47.549933° / E 3.344424° - alt. 225 m - km 5.14
- 5 Variante possible (voir info pratiques)**
| N 47.557195° / E 3.35888° - alt. 228 m - km 6.65
- 6 Croix**
| N 47.564217° / E 3.372506° - alt. 212 m - km 9.16
- 7 Croix - Cèdres de la Lavière**
| N 47.563523° / E 3.356209° - alt. 235 m - km 10.43
- 8 Croix - Tilleul de Sully de Pesselière**
| N 47.564333° / E 3.343066° - alt. 250 m - km 11.49
- D/A Place de l'Église**
| N 47.559082° / E 3.329551° - alt. 224 m - km 13.2

Informations pratiques

Ce circuit est parfaitement modulable:

Au point de passage (4), prendre le chemin de terre en face pour rejoindre la route qui amène au village du départ (longueur totale de la boucle 6,8km).

Au point de passage (5), emprunter la route de gauche pour rejoindre le tilleul de Sully, puis reprendre le parcours à partir du point de passage (8) (longueur totale de la boucle 9,9km).

La fin du parcours est souvent fort exposée au soleil, alors, casquettes, lunettes et eau sont indispensables en été.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°10 inscrit sur plaquettes fond Jaune ou plots béton au sol. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en janvier 2020.

Si vous avez rencontré une difficulté (obstacle, défaut de balisage, défaut d'entretien...), merci de nous le signaler [ici](#).

À voir

Tout au long du parcours, de nombreuses croix et stèles sont à découvrir.

Pour parfaire cette visite, un petit tour sur la voie romaine qui grimpe à la Montagne des Alouettes (voir les randonnées sur ce secteur) permet de superbes lectures du paysage. Entre autres, une vue sur le Roichat, un des sites de la bataille de Fontenoy en 841 entre les 3 petits-fils de Charlemagne. Le roi Charles le Chauve y aurait établi son camp.

(7) Les Cèdres de la Lavière: il s'agit d'une sépulture privée de 4 tombes auprès desquelles ont été plantés 4 cèdres dont 3 seulement subsistent.

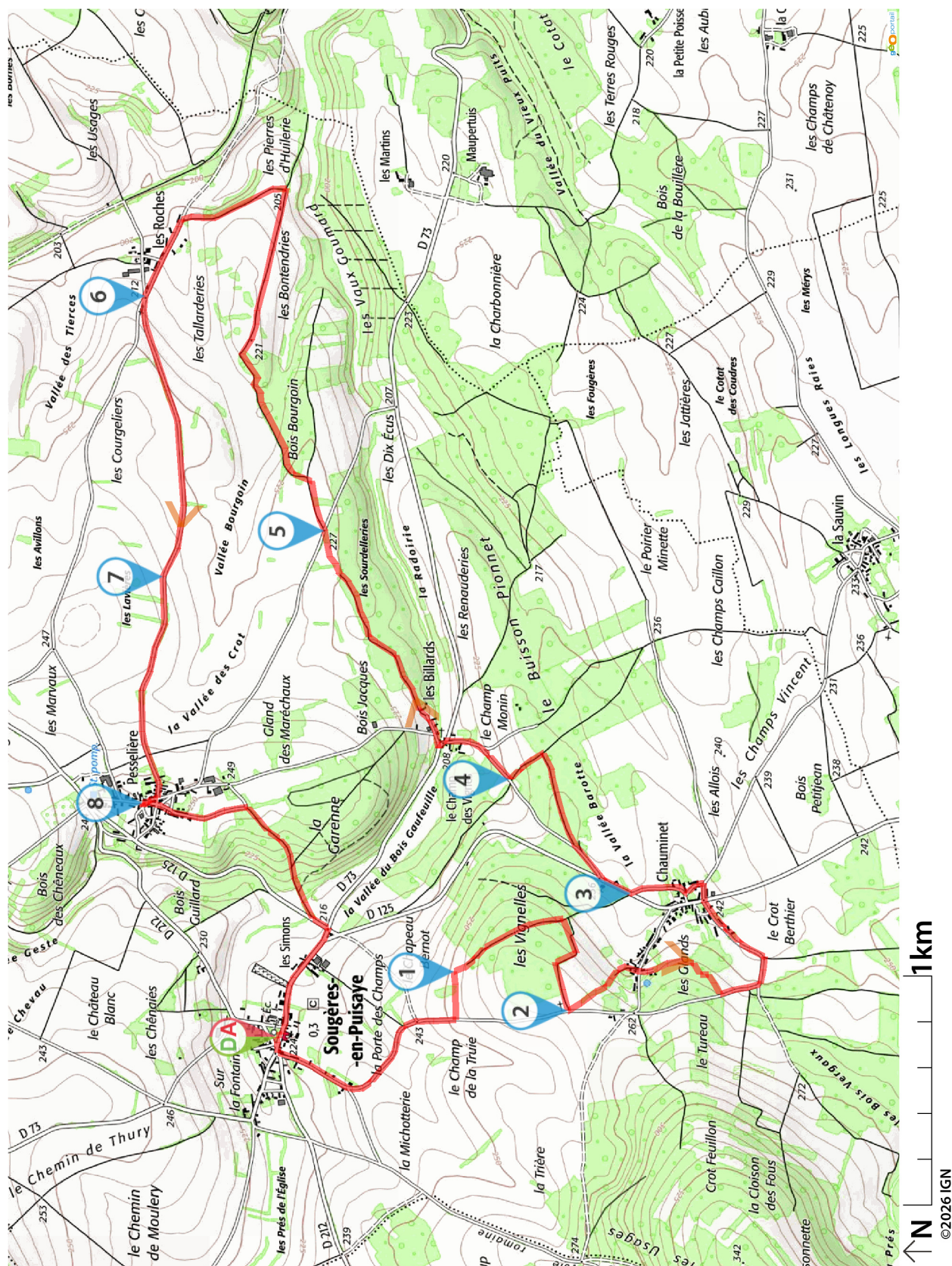
Les lavières: du nom des plaques calcaires dans le sol: les laves (aucun rapport avec les laves volcaniques!)

A Pesselière: le tilleul 4 fois centenaire en 1998, l'emplacement du château de Pesselière, propriété de la famille Lepelletier de St Fargeau.

A Sougères: église du 16° siècle et près du bourg de Sougères, le Château-Blanc qui aurait accueilli Charles 9 pendant les guerres de Religion (demeure privée de nos jours).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-l-eglise-au-sully-par-les-cedres-de-l/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.